

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Du 31 août 2024 à 14 heures

---

Conformément à l'article 10 des statuts et sur convocation du Président, les Présidents des clubs des groupements sportifs affiliés à la ligue ont tenu, l'Assemblée Générale au **Billard Club de La Garde, 293, boulevard Pierre LOTI – 83130 – LA GARDE**, siège de l'association.

Il a été établi une feuille de présence. Le total des groupements sportifs affiliés présents, représentés est de 25, représentant 64 voix.

Selon l'Art 11.5. Le quorum requis est de 21 affiliés sur 31 et 39 voix sur 79.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

La séance est ouverte à 14h30.

### ORDRE DU JOUR

- 1 Rapport moral du Président
- 2 Rapport d'activité des commissions. (Consultables sur le site LMB)
  - Section carambole** : Christian PEREZ
  - Section billard américain** : Rolland GROS
  - Section black-ball** : Fabienne SIMIAN
  - Commission arbitrage** : Fabrice LEMESLE
  - Commission formation** : Poste vacant
  - Commission de discipline** : Pas d'activité
- 3 Rapport d'activité ETR : Denis BRAYER
- 4 Rapport financier
- 5 Rapport des vérificateurs aux comptes
- 6 Quitus
- 7 Election des vérificateurs aux comptes
- 8 Budgets prévisionnels 2024-2025 et 2025-2026
- 9 Organisation du championnat 2024-2025
- 10 Participation financière des joueurs inscrits à un tournoi
- 11 Renouvellement du Comité Directeur
- 12 Election du Président
- 13 Formalités
- 14 Questions diverses

Le Président précise que la convocation a été portée à la connaissance des membres le 30 juillet 2024. L'ensemble des documents était également à la disposition des délégués, sur le site de la ligue.

Conformément à l'article 11 des statuts, la séance est présidée par le Président de la Ligue. Le secrétariat de séance est assuré par le secrétaire de la ligue.

## Introduction du Président :

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

### **POINT 1      Rapport moral du Président**

Le Président donne lecture du rapport moral qui n'appelle pas de commentaire.  
Le rapport est mis aux voix :

**Vote pour :      64**

**Vote contre :    0**

**Abstention :    0**

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **POINT 2      Rapport d'activité des commissions**

Les rapports ont été mis en ligne, avant l'AG, sur le site LMB. Chaque responsable de commission en présente un résumé en séance.

#### **- Carambole**

Le rapport n'appelle pas de commentaire.

Le rapport est mis aux voix

**Vote pour :      64**

**Vote contre :    0**

**Abstention :    0**

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### **- Billard américain**

Le rapporteur est absent mais le rapport était consultable sur le site LMB.

Le rapport n'appelle pas de commentaire.

Le rapport est mis aux voix

**Vote pour :      64**

**Vote contre :    0**

**Abstention :    0**

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### **- Black-ball**

Le rapport n'appelle pas de commentaire.

Le rapport est mis aux voix :

**Vote pour :      64**

**Vote contre :    0**

**Abstention :    0**

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## - Arbitrage

Le rapport n'appelle pas de commentaire.

Le rapport est mis aux voix

**Vote pour : 64**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **POINT 3 Rapport d'activité ETR**

Le responsable ETR n'a pu se déplacer pour raison de santé. Son rapport sera mis en ligne ultérieurement.

## **POINT 4 Rapport financier et approbation des comptes**

Préalablement à la présentation du rapport financier, le secrétaire présente à l'assemblée les règles que nous avons appliquées pour la gestion des finances pendant notre mandature.

Présentation du rapport :

Pour l'exercice 2023-2024, le total des produits est de 26 754.70€, constitué de la rétrocession par la FFB de la part des licences revenant à la ligue et des subventions. Les charges s'élèvent à 23 681.13 €. L'exercice se solde par un résultat bénéficiaire de 2 363.57 €.

La vérification des comptes a été effectuée par Alain Briand et Yves Gourseaud. Yves Gourseaud donne lecture des conclusions. Les vérificateurs confirment que les comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les vérificateurs préconisent d'affecter le résultat au report à nouveau qui passerait de 18 668.24 € à 21 031.81 €.

Commentaires: Le montant des défraiements, par discipline, ne reflète pas la contribution de chacune d'elles au budget de la Ligue.

Les dispositions financières s'appliquent de la même façon à toutes les disciplines. Concernant les compétitions, les dispositions financières prévoient de ne défrayer que les finales. Si une discipline est plus présente dans les finales, elle peut prétendre, mécaniquement, à plus de défraiements.

Suite au rapport des vérificateurs (point 5), le rapport et l'approbation des comptes sont mis aux voix :

**Vote pour : 63**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 1**

**Cette résolution est adoptée à la majorité.**

## **POINT 5 Rapport des vérificateurs aux comptes**

Il est donné lecture du rapport qui conclut que les comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

## **POINT 6          Quitus**

L'assemblée donne quitus au Président et à son équipe pour la gestion de l'exercice.

**Vote pour :      64**

**Vote contre :    0**

**Abstention :    0**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **POINT 7          Election des vérificateurs aux comptes**

Se présentent :

Alain Briand

Yves Gourseaud

**Vote pour :      64**

**Vote pour :      64**

**Vote contre :    0**

**Vote contre :    0**

**Abstention :    0**

**Abstention :    0**

**Les vérificateurs sont élus à l'unanimité.**

## **POINT 8          Budgets prévisionnels 2024-2025 et 2025-2026**

Ils sont basés sur l'historique. Dans la partie produit nous anticipons une augmentation de la rétrocession et nous tablons sur une subvention de la Région de 2 000 € et de la FFB pour soutenir l'ETR de 1 000 €.

Cette résolution est mise aux voix

**Vote pour :      64**

**Vote contre :    0**

**Abstention :    0**

**Cette résolution est adoptée à la majorité.**

## **POINT 9          Organisation du championnat 2024-2025**

L'organisation proposée est la conséquence de deux choses :

- le remplacement du responsable sportif nous oblige à redéfinir le contour du poste. Il est illusoire de penser, que le remplaçant de Christian PEREZ, consacra autant de temps et d'énergie à la gestion du sportif.
- l'existence des 4 CDBs, qui fonctionnent, nous permet d'envisager une séparation de la gestion des nationaux et des régionaux.

L'AG ne disposant pas du projet définitif, nous procéderons à un vote de principe.

L'organisation définitive sera adoptée après avoir discuté des différentes propositions en commission sportive, avec les CDBs et les Présidents des clubs.

**Vote pour :      64**

**Vote contre :    0**

**Abstention :    0**

**Cette résolution est adoptée à la majorité.**

## POINT 10 Participation financière des joueurs inscrits à un tournoi

Deux clubs ont demandé une participation de quelques euros pour permettre de financer le café/croissant que l'on offre traditionnellement pour accueillir les compétiteurs.

Commentaires : Nous n'avons pas à statuer sur les règles d'accueil de chaque club.

## POINT 11 Renouvellement du Comité Directeur

Se présentent :

- DREMEAUX Jean-Pierre
- FERHAT Achour
- GROS Rolland
- LEMESLE Fabrice
- RANIERI Jean-André
- SIMIAN Fabienne
- YUNG Nadège

L'assemblée après avoir entendu chacun des candidats procède au vote :

Vote	DREMEAUX	FERHAT	GROS	LEMESLE	RANIERI	SIMIAN	YUNG
<b>Pour</b>	60	60	58	60	64	60	60
<b>Contre</b>	4	4	6	4	0	4	4
<b>Abstention</b>	0	0	0	0	0	0	0

RANIERI Jean-André est élu à l'unanimité

DREMEAUX Jean-Pierre, FERHAT Achour, GROS Rolland, LEMESLE Fabrice, RANIERI Jean-André, SIMIAN Fabienne, YUNG Nadège sont élus à la majorité.

## POINT 12 Election du Président

Conformément à l'article 16 des statuts, « Dès l'élection du Comité Directeur, le Président est choisi parmi les membres de celui-ci, puis soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui procède à son élection. Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur ».

Jean-Pierre DREMEAUX informe l'assemblée qu'il a été choisi par les membres du comité directeur pour se présenter au poste de Président de la LMB.

Après approbation de l'assemblée générale pour un vote à main levée, la candidature est mise aux voix.

**Vote pour : 64**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

**Jean-Pierre DREMEAUX est élu à l'unanimité.**

## **POINT 8      Formalités**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seraient nécessaires.

Cette résolution est mise aux voix

**Vote pour :    64**

**Vote contre :  0**

**Abstention :  0**

**Cette résolution est adoptée à la majorité.**

## **POINT 9      Questions diverses**

Le Président remercie l'équipe sortante et assure de son soutien la nouvelle équipe.

Personne ne demandant plus la parole, le président remercie les participants.

La séance est levée à 16h30.



Le Président

Luc AMOUROUX



Le Secrétaire

Roger NATELLA